

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 89 (1953)
Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX, 21 novembre 1953

LXXXIX^e année - N° 41

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger. Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ouvrages pour l'enseignement de l'allemand

ROCHAT-LOHMANN — **Cours d'allemand I, II, III**, revu par Bonnard, Duvoisin et Hubscher.

3 volumes illustrés, reliés, à Fr. 5.70 et 6.25
Une méthode vivante et concrète, qui a fait ses preuves, destinée aux 3 premières années d'allemand.

— **Cours élémentaire d'allemand I et II.**

2 volumes illustrés, reliés, à Fr. 6.85 et 6.25
Condensation en 2 volumes de la matière du cours précédent, à l'usage des établissements dont le programme d'allemand est plus réduit.

BONARD et HUBSCHER — **Cours supérieur d'allemand.**

Un volume de 276 p., avec 8 illustrations, relié . . . Fr. 8.85
Manuel destiné à accompagner les élèves de la 4^e année d'allemand à la fin des études secondaires.

GUNTHER et ZELLWEGER — **Cours supérieur de langue allemande.**

Un volume de 388 p., broché Fr. 9.55
Ce cours, d'une structure nouvelle, s'attache surtout à l'observation des faits linguistiques. Il est à l'usage des gymnases et de l'université.

MULLER et TAPPOLET — **Lesebuch. Mittelstufe.**

Un volume de 232 p., relié Fr. 5.20
Un choix de lectures groupées selon le genre et par ordre de difficulté.

MULLER et WISMER — **Mémento de grammaire allemande.**

Un volume de 84 p., relié Fr. 4.70
L'essentiel de la grammaire exposé en vue de la récapitulation.

SCHENKER et HASSLER — **Einführung in die deutsche Literatur.**

Un volume de 148 p., relié Parution début décembre
Vue d'ensemble des époques de la littérature allemande, avec analyse des œuvres importantes.

— **Lesebuch zur Einführung in die deutsche Literatur.**

Un volume de 304 p., relié Fr. 4.70
Lectures formant le complément indispensable du volume précédent.

— **Comment prononcer l'allemand.**

Un volume de 24 p., broché Fr. —.65

SCHENKER et HEDINGER — **Reded Schwizertütsch.**

Un volume de 80 p., broché Fr. 2.60
Simple colloques permettant de s'assimiler le parler alémanique.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

- PARTIE CORPORATIVE:** *Guilde de documentation S. P. R.* — *L'entraide aux jeunes par le travail.* — **Vaud:** *Une petite enquête.* — *Rolle.* — *Morges.* — *Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine.* — *Cours de patinage.* — *S. O. S. pour l'O. S. L.* — *Société évangélique d'éducation.* — **Genève:** *C. I. A.* — *Groupe des maîtres de classes rurales.* — *U. I. G. D.* — *U. A. E. E.:* *Rappel.* — *U. A. E. E.:* *Soirée fondue.* — *S. G. T. M. et R. S.:* *Rappel.* — **Neuchâtel:** *Conférences officielles.* — *Val-de-Ruz.* — *Poste au concours.* — **Jura bernois:** *Au sein de la S. P. J.* — **Communiqué:** *Société suisse des maîtres de gymnastique.* — *Ecolier romand-Cadet Roussel.*
- PARTIE PÉDAGOGIQUE:** **V. Giddey:** *Le rôle de la mémoire.* — **Ernest Briod:** *Congés abusifs et congés justifiés.* — *Bibliographie.*
-

Partie corporative

GUILDE DE DOCUMENTATION S. P. R.

Les versements concernant la Guilde doivent être effectués au compte de chèques **II 1978 Société Pédagogique Romande, Lausanne.**

Des indications différentes ont amené des erreurs, et des versements ont dû être retournés par l'Office des chèques postaux.

Commandes et renseignements auprès de l'administrateur Maurice Clavel, Avenue des Alpes 28, Montreux.

Le trésorier S. P. R. : Pulfer.

L'ENTRAIDE AUX JEUNES PAR LE TRAVAIL

Le samedi 14 novembre a eu lieu au Repuis, près de Grandson, une manifestation fort sympathique; il s'agissait de célébrer le 20e anniversaire de l'institution en même temps qu'on inaugurerait la nouvelle salle destinée au travail du métal.

Rappelons que l'**Entraide aux jeunes par le travail** a comme but essentiel de venir en aide aux infirmes en les mettant à même de vivre de façon indépendante: ils sont d'abord soumis à une observation très approfondie afin de déterminer leurs possibilités; il ne suffit pas en effet de faire de l'orientation professionnelle, il faut surtout tendre à récupérer au maximum toutes les capacités possibles chez l'handicapé.

Le Repuis peut recueillir ainsi ceux que leur infirmité exclut d'un apprentissage normal et essaie de les réintégrer dans la vie économique en les préparant à une carrière: métiers du bois, du cuir, du métal, hôtellerie, commerce, arts décoratifs, etc. Dans le 88 % des cas, les résultats ont été heureux, et dans le 12 % d'échecs, il y a surtout des handicapés de l'esprit qui sont admis aussi, mais en petit nombre, dans la maison.

Les premiers locaux occupèrent, en 1933, 214 mètres carrés, en 1942 913 et en 1953 2047. C'est surtout en 1947 qu'a eu lieu la principale

transformation : la construction de la maison de l'internat. Aujourd'hui, la nouvelle grande salle a vu la mise en place des presses et de la forge et autorisera l'extension des travaux sur métal. La vente des timbres du 1er août a permis au Repuis de recevoir une forte subvention grâce à laquelle une nouvelle étape a pu être franchie.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'ensemble de qualités que doit posséder le directeur d'une telle institution : pédagogue, psychologue, organisateur, administrateur, commerçant et j'en passe. Constatons que notre collègue A. Bettex, à la brèche depuis 8 ans, a splendidement réussi et qu'il peut être fier du développement de l'œuvre.

Tous les orateurs de samedi et tous les amis accourus ont rendu hommage à son travail ; et c'est toujours avec un intérêt nouveau que les visiteurs ont parcouru la maison de la cave au grenier.

G. W.



Aux institutrices et aux instituteurs du degré inférieur

UNE PETITE ENQUÊTE

Je me fais l'interprète de quelques institutrices qui éprouvent des difficultés à établir le premier bulletin de leurs élèves, qui ont de la peine à **payer avec des chiffres** le travail des petits de 7 ans.

J'aimerais avoir l'avis de mes collègues et leur demander :

- 1) s'ils sont **pour** ou **contre** ce premier bulletin, et
- 2) s'ils seraient d'accord d'en demander la suppression, en estimant qu'un seul bulletin, celui de fin février suffirait pour faire la promotion.

Que ceux et celles qui ont quelque chose à dire veuillent bien faire parvenir leurs réflexions à Charlotte Cornioley, 38, rue de la Gare, Aigle. D'avance merci.

ROLLE. — UN DÉPART

La Commission scolaire et la Municipalité de Rolle ont tenu, dans une cérémonie tout empreinte de cordialité et de sympathie, à prendre congé de notre collègue, Mlle Marie Bally, qui se voit contrainte de prendre sa retraite après 40 ans d'activité, entièrement passés dans la même cité. Les autorités ont voulu marquer leur estime particulière à celle qui se consacra totalement à sa classe et à sa ville. Excellente pédagogue, Mlle Marie Bally avait en outre des dons remarquables de diseuse qu'elle sut mettre sans compter au service de la commu-

nauté et des œuvres de bienfaisance. En témoignage de reconnaissance, les autorités rolloises ont remis à notre collègue une toile de l'excellent peintre Charles Chinet.

Les membres du corps enseignant qui ont connu ou qui ont travaillé avec Mlle Bally tiennent à lui exprimer leurs vœux les meilleurs pour une heureuse retraite.

C. M.

MORGES. — CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

Le programme de cette année est entièrement profane et va d'une déclaration d'amour de Ronsard à l'évocation d'un champ de foire, des batteurs d'orge au cordier, dans un rythme moderne et suggestif. Il passe aussi par notre petit pays avec le réveil de la ferme au petit jour, les quatre heures réconfortantes, etc... etc.

Mme Simone Coindet, femme de lettres, donnera un récital littéraire qui complètera harmonieusement le programme. Mme Coindet, qui chante les petits avec autant d'esprit que de grâce, saura éveiller des échos poétiques qui vous combleront.

Après le concert **au Casino**, un petit bal aura lieu au restaurant **Central**. Vous pourrez passer des instants agréables, entre collègues, et en toute simplicité.

Le concert aura donc lieu le samedi 28 novembre et débutera à 20 h. 30. Prix des places : Fr. 4.—, 3.—, 2.50 et 2.—. Location : Tél. (021) 7 23 41, Morges.

Le comité.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

Le nouveau comité de cette association est constitué ainsi :

Présidente : Mlle Nelly Bettex, Crissier (Renens-Gare), chemin du Mont-Tendre 8 ;

vice-présidente : Mme L. Renaud-Leresche, Le Brassus ;

caissière : Mlle M. Hemmerling, Clarens-Montreux ;

secrétaires : Mlles G. Métraux, Lausanne et M. Lardet, Ville-neuve.

COURS DE PATINAGE

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise un cours de patinage à la patinoire de Montchoisi à Lausanne. Ce cours aura lieu le dimanche soir.

Les collègues que ce cours intéresse sont priés de se rencontrer le dimanche soir 22 novembre à 20 h. 15, au Restaurant de la patinoire.

Tous les participants sont priés de payer leur entrée à la patinoire. Les membres de l'AVMG recevront la moitié de leurs frais de voyage et le prix de l'entrée à la patinoire.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au chef du cours : M. A. Schlageter, Av. Solange 6, Lausanne.

Le chef technique : N. Yersin.

S. O. S. POUR L' O. S. L.

Les brochures OSL, grâce au corps enseignant, sont maintenant dans presque tous les foyers. Chaque année, de nouveaux titres paraissent assurant une éternelle jeunesse à cette littérature des jeunes.

Mais, il y a un « mais ».

Habitué à présenter du nouveau, vous oubliez quelquefois les anciennes brochures, tout aussi intéressantes, dont la vente est ainsi presque arrêtée et cause de grands soucis aux responsables.

Et les brochures OSL ne doivent dormir ni dans les dépôts, ni dans les bibliothèques. Leur prix modeste les autorise à passer rapidement dans toutes les mains pour faire place aux nouvelles. De leur mort rapide dépend la vie des autres car celles-ci feront vivre celles-là. Et il y a un rythme de production qu'il faut suivre pour « tenir ».

Si, de votre côté, vous regrettez quelques disparues, il dépendra alors de vous qu'elles puissent renaître dans une nouvelle édition.

D'aucuns disent en automne : pensez aux oiseaux. Nous vous disons : songez aux anciennes brochures. Merci d'avance. B. J.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD

Samedi 7 novembre, la grande salle du Carillon a accueilli membres et amis de ce groupement, que préside avec dévouement notre collègue Alphonse Egloff (La Tour-de-Peilz).

M. le pasteur Paschoud a ouvert la séance par une brève méditation, soulignant les raisons que l'éducateur peut avoir de placer son travail sous le signe de l'Évangile. Commentant les guérisons opérées par le Christ, M. Paschoud a montré dans quels détails infimes s'exerçait sa sollicitude et sa compassion, pour laquelle rien n'était trop petit ni trop charnel.

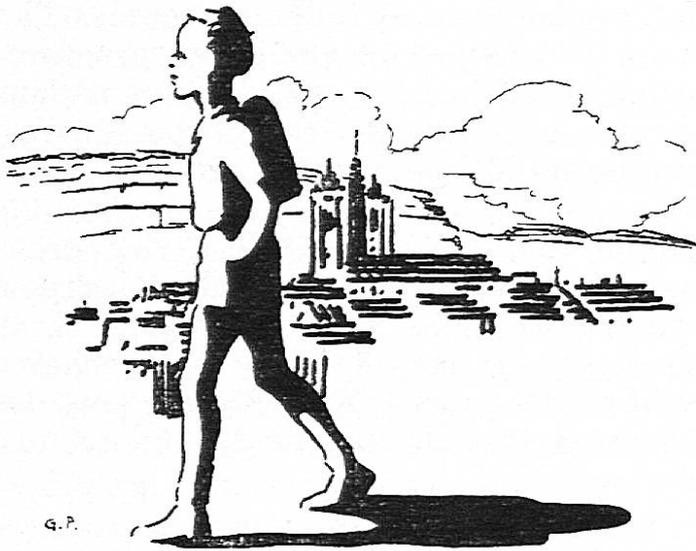
M. Adolphe Aubort, directeur de la « Solidarité », œuvre privée d'entraide en faveur de l'enfance malheureuse, a d'abord rappelé l'origine de cette institution : au siècle dernier, deux modestes employés de la Cie de chemin de fer Jura-Simplon, émus du sort pitoyable des orphelins — qui étaient fréquemment « misés » publiquement, et attribués à qui demandait le moins pour leur pension ! — créèrent cette œuvre de bienfaisance. Depuis que les organes officiels assument les tâches qu'implique l'aide à l'enfance abandonnée, la Solidarité a porté son attention sur le sort des enfants de parents divorcés, que les dispositions légales ne mettent pas toujours à l'abri des conflits : victime innocente de la rancune, de la jalousie et de l'égoïsme des époux divisés, l'enfant déchiré dans ses affections ne manquera pas de faire le complexe classique de frustration et d'abandon, avec énurésie, cauchemars, etc. Avec l'augmentation des divorces se multiplient les cas lamentables, et M. Aubort sut faire partager à son auditoire ému son indignation pour des drames provoqués par la veulerie, la lâcheté ou la cupidité de ceux qui doivent protéger l'enfant. M. Aubort estime que la spécialisation des services administratifs peut diminuer le sentiment de la responsabilité à l'égard de ces deshérités, qu'un geste d'aff-

fection, de confiance, peut sauver. Cet émouvant plaidoyer d'un ami des humbles fit une profonde impression.

Le Groupe vocal de Corsier-Corseaux, qu'anime M. Olivier Nusslé — un futur collègue — a embelli la séance par ses remarquables interprétations d'œuvres religieuses anciennes et modernes. Dans les cantiques spirituels, ce double-quatuor atteint une étonnante puissance, une cohésion magnifique, évoquant avec talent la foi naïve des noirs, leur enthousiasme, leurs souffrances. Ce message musical d'une belle tenue a été très applaudi.

Le collègue Egloff sut exprimer à chacun, prédicateur, conférencier, choristes, directeur, la gratitude des membres et amis de la Société évangélique d'éducation.

A. P.



G. P.

C. I. A.

Comme M. le conseiller d'Etat Perréard l'a annoncé à la dernière assemblée générale du mois de juin, deux projets de loi vont être proposés à la discussion et à la ratification du Grand Conseil : l'un concernant nos traitements, l'autre les modifications apportées aux statuts de la C. I. A.

Chacun sait que les traitements que nous touchons actuellement ont été réadaptés ;

après la guerre, les efforts du mouvement ouvrier, comme les circonstances favorables de la prospérité et du plein emploi ont fait adopter tacitement ou explicitement la règle : l'augmentation des salaires et des traitements doit compenser intégralement l'augmentation du coût de la vie. C'est pourquoi nos traitements actuels s'élèvent au 170 % de ceux qui étaient prévus par la loi de 1921. Ils comprennent deux éléments : le traitement légal, soit le 150 % du traitement de 1921 et les allocations de vie chère qui sont les 2/15 de ce traitement légal. On atteint ainsi le 170 %.

Le premier projet de loi dont je parle plus haut ne modifiera en rien le total de chaque traitement ; il change simplement les proportions rappelées ci-dessus en intégrant dans le traitement légal la moitié des allocations de vie chère : nous aurons donc 160 % pour le traitement légal et 10 % d'allocation.

Il va sans dire que si le Grand Conseil n'accepte pas ce projet, le second sera sans objet ; en effet, celui-ci vise surtout à augmenter les pensions de retraite qui seraient calculées sur le nouveau traitement légal (160 %). Grâce à l'augmentation des rentes A. V. S. sur les salaires de plus de 7500 fr., grâce aux bénéfices réalisés lors des derniers exercices de la C. I. A., cette réadaptation pourrait se faire sans rappel.

Tous les sociétaires de la C.I.A. vont recevoir sous peu les modifications de statuts proposées. J'engage vivement nos collègues à lire attentivement les textes qui leur seront envoyés afin de pouvoir les accepter en connaissance de cause lors de l'Assemblée extraordinaire de la C.I.A., qui sera convoquée pour le 7 décembre prochain. Ces textes sont moins palpitants qu'un roman policier : ils n'en sont pas moins intéressants.

G. W.

GROUPE DES MAITRES DE CLASSES RURALES

Ce groupe de l'U.I.G., né en même temps que le Groupe des jeunes et le Groupe choral mixte, a déjà tenu deux séances fructueuses. S'étant attaché la dizaine des collègues d'entre Arve et Lac, dont il fait siennes les propositions relatives au Plan d'études présentées l'an passé au Département, il se propose de réaliser un ambitieux programme d'ordre pédagogique, mais strictement limité à l'enseignement dans les classes rurales à plusieurs degrés et à la préparation que devrait recevoir tout maître, dans l'éventualité d'être placé à la tête d'une telle classe.

Présidé par notre actif et sympathique collègue Kunz, il va reprendre le rapport intéressant qu'une commission de l'U.I.G. avait adressé en 1947 au Département, sans succès.

Les séances ont lieu en principe tous les 15 jours, la prochaine étant fixée au **mercredi 25 novembre, 17 heures, XXe Siècle**. Tous les collègues de la campagne, même non inscrits, seront les bienvenus, avec leurs idées et leurs expériences.

E. F.

U.I.G.D. - U.A.E.E.

RAPPEL

Mercredi 25 novembre, à l'école de Malagnou, salle de l'épiscopope, à 17 heures précises, aura lieu la conférence de M. Grandjean sur sa mission en Somalie. Une brève communication de nos comités ouvrira cette séance à laquelle nous vous attendons très nombreuses.

M. Th. B.

U. A. E. E.

SOIRÉE FONDUE

Cette année, nous fêterons l'**Escalade** autour d'un caquelon, **mercredi 2 décembre**, dès 19 h., à l'**Auberge de Sécheron**, 137, rue de Lausanne.

L'entrain et la bonne humeur des convives tiendront lieu de productions.

Prix de la fondue : Fr. 2.—.

Prière de s'inscrire jusqu'au lundi 30 novembre, chez M. Roth, tél. No 4 37 86.

S. G. T. M. R. S. — RAPPEL

Pour visiter la *Fabrique de vitres «Sécurité»*, rendez-vous à 16 h. 45 à Chêne-Bougeries, 8, Ch. Fontaine, *lundi 23 novembre*.



CONFÉRENCES OFFICIELLES

De toutes belles séances, assurément, dont nous pouvons féliciter et remercier les organisateurs !

Pour la première fois, M. G. Clottu, chef du Département de l'instruction publique, présidait une assemblée du Corps enseignant primaire. Il le fit avec amabilité, clarté, une concision modérée en sorte que tout marcha sans perte de temps ni fatigue.

Il y eut d'abord l'agrément de s'évader dans le domaine de la poésie. Ce fut le propos de Mlle Guerrini, directrice de l'Ecole normale de Besançon, de nous conduire dans cet art subtil et évocateur. Ses conseils nous seront utiles. Quelques disques tournèrent à l'intention d'éveiller notre sens critique.

La matinée fut coupée par un intermède musical, tradition des plus agréables, consacrée depuis quelques années. Mme et M. Partillon, violonistes, et Mme Rossel, pianiste, ont charmé leur auditoire par deux pièces très applaudies.

Enfin, M. Redard, professeur à l'Université de Neuchâtel, parla avec une grande érudition de problèmes économiques et politiques touchant à l'Orient et à l'Occident dans le passé, le présent et l'avenir. Certains faits inconnus de beaucoup ont été de vraies révélations. L'histoire de l'évolution sociale est très attachante et nous force à voir les choses avec le recul indispensable, à nous garder de tout jugement « a priori », à nous exercer à l'objectivité. Chacun suivit cet exposé avec un intérêt constant.

Au cours de la conférence, M. Clottu nous entretient du projet de réorganisation des Fonds de retraite de l'Etat, dans ses grandes lignes. L'« Educateur » de samedi dernier en a donné l'essentiel.

W. G.

RAPPORT DU VAL-DE-RUZ

Congrès 1954

Cette section a eu l'avantage de trouver un rapporteur sur la question mise à l'étude pour le prochain Congrès romand : « Les relations entre les autorités et le Corps enseignant ». Ce n'est pas le fait de toutes les sections. M. Treuthardt, instituteur aux Hauts-Geneveys, a bien voulu rédiger le rapport de son district. La lecture et la discus-

sion de celui-ci figuraient à l'ordre du jour de l'assemblée du 11 novembre dernier.

Par souci d'impartialité, nous ne pouvons publier le texte de notre collègue. M. Treuthardt rappelle d'abord les dispositions légales réglant les attributions des autorités scolaires et leurs rapports avec l'école. Il conclut par un fervent plaidoyer essentiellement en faveur de la représentation du Corps enseignant dans les séances des Commissions scolaires. L'expérience faite dans quelques communes qui ont compris depuis longtemps l'utilité de cette collaboration est un des arguments les plus probants qu'ait avancé l'auteur. L'incompétence pédagogique de beaucoup de commissaires justifie « a fortiori » ce vœu. La référence au Corps enseignant, dans la conception actuelle de l'évolution sociale, s'impose de plus en plus aux progrès de l'éducation. Les organes directeurs des études pédagogiques dans notre canton l'ont compris depuis longtemps.

Remercions M. Treuthardt de son intéressant travail, de la pierre qu'il a apportée à l'édifice dont l'énorme charge constructive incombe au rapporteur général, M. G. Willemin.

W. G.

POSTE AU CONCOURS

Poste **d'instituteur-directeur des Colonies de vacances** de La Chaux-de-Fonds.

Entrée en fonctions : 14 avril 1954.

La préférence sera donnée à un instituteur marié.

Délai des inscriptions à la direction des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds : 30 novembre 1953.



AU SEIN DE LA S.P.J.

Deuxième édition du Rapport Guéniat-Cramatte. — 1500 exemplaires ont été commandés à l'Imprimerie du « Démocrate ». Après l'expédition de toutes les commandes, il reste en réserve environ 300 exemplaires, qui trouveront certainement des acquéreurs au cours des prochains mois. Le résultat financier de l'opération se solde par un coquet bénéfice en faveur de la Caisse de la S.P.J.

Remplacement de Mlle Guéniat au Comité de l'« Ecolier Romand ». — Mlle Guéniat, maîtresse secondaire à Moutier, ayant donné sa démission par suite de mise à la retraite, c'est Mlle Madeleine Cerf, institutrice à Bonfol, qui a été nommée par le Comité de la S.P.J. pour lui succéder.

« **Relations entre les autorités et le corps enseignant** ». — Quatre rapports des sections de la S.P.J. ont été envoyés au Comité de la S.P.R. le 26 octobre. Ce sont de MM. :

1. Charles Jeanprêtre, instituteur à Bienne, pour la section de Bienne-La Neuveville.
2. H. Landry, instituteur à La Heutte, député au Grand Conseil, pour la section de Courtelary.
3. M. Bindit, préfet de Moutier, ancien maître secondaire, pour la section de Moutier.
4. François Joly, instituteur à Courtedoux, pour la section de Porrentruy.

Activité future de la S.P.J. — Charles Jeanprêtre, ancien président de la S.P.J., avait demandé en son temps la constitution d'une « Commission intercantonale romande chargée d'unifier les moyens d'enseignement ». Cette question sera mise à l'étude et le C.C. décidera éventuellement la constitution d'une commission ad hoc au sein de la S.P.J.

M. Cramatte propose, entre autres, une unification, en Suisse romande, des systèmes de projections fixes à l'école.

Revision des statuts. — Le nouveau Comité ne voit pas la nécessité d'un changement dans ce domaine. Il s'expliquera en temps voulu.

Centre d'information. — Le Comité demandera à M. Droz, maître de travaux manuels à l'E.N., sa collaboration pour la construction de boîtes à fiches et de boîtes à clichés. On cherchera à vulgariser les procédés de classification. A recommander : les classeurs Schubiger, Winterthur.

A tous les collègues de la S.P.J. : Allez donc visiter à l'E.N. les nouveaux locaux aménagés pour l'enseignement des travaux manuels : une merveille de présentation et d'organisation, riche matériel battant neuf, rangé impeccablement, machines modernes, au milieu desquelles trône avec une légitime fierté M. Droz, qui vous présentera son domaine dans lequel il œuvre avec une réelle compétence.

Le Comité.

COMMUNIQUÉ

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

Publication des cours d'hiver pour le corps enseignant

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du D.M.F., les cours suivants du 27 au 31 décembre 1953 :

a) Cours de ski :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| 1. Monts-Chevreuils (Château-d'Œx) ; | 5. Sörenberg ; |
| 2. Morgins ; | 6. Stoos ; |
| 3. Wengen ; | 7. Flumsberg ; |
| 4. Grindelwald ; | 8. Iltios. |

Si le nombre des inscriptions le permet, les cours des Monts-Chevreuils, Sörenberg et Stoos comprendront une classe préparatoire pour

le brevet d'instructeur de ski. Les collègues doués que ce cours spécial intéresserait voudront bien le mentionner sur leur inscription.

D'autre part, si les participants le désirent, l'un des cours de ski pourrait être prolongé jusqu'au 3 janvier. Toutefois, les participants ne recevront en tout que 5 indemnités journalières et les frais de direction supplémentaires seront à la charge des participants. Les membres du corps enseignant qui désireraient une prolongation du cours voudront bien le mentionner dans leur inscription.

b) Cours de patinage :

1. Zurich ;
2. Lausanne.

Remarques : Ces cours de ski et de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction qui enseignent le ski ou le patinage, ou participent à la direction de camps de ski. Toute inscription non accompagnée d'une attestation des autorités scolaires certifiant les renseignements ci-dessus ne sera pas prise en considération. Les débutants ne sont pas admis aux cours de ski.

Indemnités : Allocation journalière de 8 fr. 50, allocation de nuit de 5 fr., les frais de voyage, trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Les inscriptions (sur format A 4), contiendront les renseignements suivants : Nom, prénom, profession, année de naissance, le degré de la classe où l'on enseigne, l'adresse exacte, le nombre et le genre des cours d'été et d'hiver suivis dans la S. S. M. G. Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 28 novembre au plus tard au vice-président de la C. T., H. Brandenberger, Myrthenstr. 4, St-Gall.

Pour la C.T. : Le président : E. Burger.

« CADET ROUSSEL » ET « L'ÉCOLIER ROMAND » DE NOËL

A nouveau, les rédactions de ces deux journaux d'enfants préparent à l'occasion de Noël des numéros spéciaux.

Dans « **Cadet Roussel** », nos petits lecteurs auront le plaisir de trouver deux ravissantes histoires illustrées : « Poum, le petit flocon de neige » et « Une idée de Josette » — une poésie : « Le père Noël » — un documentaire sur les ânes d'Arabie et de Palestine — un joli sapin à colorier — des sujets pour des cartes de vœux et une crèche à colorier et à découper : « La Sainte Famille en voyage ».

« **L'Ecolier Romand** » est entièrement consacré à Noël, avec deux excellents bricolages : des cartes de Noël au pochoir et des guirlandes amusantes — une saynète en un tableau à mimer et chanter : « La nuit de Noël » — un conte provençal — des jeux, etc.

Comme d'habitude, ces journaux seront vendus au numéro :

« **Cadet Roussel** », 30 ct. — « **L'Ecolier Romand** », 50 ct.

Hâtez-vous de passer vos commandes à la Rue de Bourg 8, Lausanne !

Partie pédagogique

LE ROLE DE LA MÉMOIRE

On entend souvent, de nos jours, affirmer que la mémoire remplit une fonction secondaire dans l'éducation, dans le développement intellectuel de l'enfant. Quelles sont les raisons de cette sorte de discrédit ? Comment se peut-il que l'on ait vu naguère la pédagogie elle-même s'en prendre à la mémoire, c'est-à-dire à l'une des grandes facultés de l'esprit ?

De nombreux éducateurs voulurent réagir contre l'abus du mot à mot, du savoir par cœur et du mécanisme qui conduit à la passivité. Ils s'élevèrent aussi, à raison d'ailleurs, contre l'école et contre la société qui classent trop exclusivement les élèves, les candidats quels qu'ils soient, d'après la somme de leurs connaissances, lesquelles ne sont souvent acquises que par un « bourrage de crâne » systématique. Que n'a-t-on pas dit, et que ne dira-t-on pas encore, sur le « drill » qui précède la plupart des examens et sur l'évanouissement rapide de tout savoir formé d'éléments organisés sans logique ! Tous les adeptes enthousiastes de la règle éducative qui préconise de faire comprendre plutôt que de faire apprendre — règle dont la valeur est du reste indiscutable — ont critiqué, par exemple, la méthode qui fait mémoriser aux enfants la table de multiplication. De façon générale, on conteste volontiers, actuellement, l'efficacité de tout système pédagogique comptant sur la mémoire pour retenir les premiers fondements du savoir. Quant aux méthodes qui, de plus, font confiance à la mémoire pour libérer l'esprit et acquérir des connaissances autres et d'un ordre plus élevé, elles courent aujourd'hui un risque encore plus grand, celui d'être traitées de procédés rétrogrades, pour ne pas dire hérétiques.

La réaction contre la part trop belle que la pédagogie traditionnelle donnait à la mémoire est en soi un événement heureux. Il est toujours salutaire de s'attacher à abolir des abus, en l'occurrence l'automatisme borné, parfois même obsédant, et le verbalisme creux, frère du pédantisme.

On peut cependant se demander si dans la pratique éducative on ne méprise pas trop souvent, de nos jours, la mémoire en général, la mémoire mécanique et littérale en particulier. En d'autres termes, on peut être amené à se poser cette question : une vue claire des faits a-t-elle donné aujourd'hui à la mémoire sa juste place dans l'éducation, une place qui ne soit pas trop large mais qui néanmoins ne soit pas la dernière ?

Personnellement, nous ne sommes pas persuadés que la formule actuelle représente sans conteste le dosage le plus judicieux.

On peut sans paradoxe être opposé à tout gavage intellectuel, comme à tout psittacisme stérile, et croire pourtant qu'il convient de cultiver la mémoire chez les sujets jeunes si l'on veut parvenir à l'épanouissement complet de leur personnalité.

Quoi qu'on en ait dit après J.-J. Rousseau, tout enseignement exige

de la mémoire, car il est indéniable que les associations favorisent l'acquisition des mécanismes et établissent un lien logique entre les idées et les mots.

Il y a d'abord la mémoire sensorimotrice, qui sous une forme inférieure purement mécanique permet d'acquérir des connaissances de base indispensables, sans fatiguer inutilement les jeunes cerveaux. Par exemple, comment concevoir l'apprentissage de l'écriture sans l'appoint de cette mémoire « des habitudes » ?

Il y a ensuite la véritable mémoire, la mémoire « intelligente » dont le rôle est primordial dans la fixation et l'évocation des souvenirs et qui permet à l'esprit de reconstruire le passé en procédant à un choix parmi le fatras des souvenirs.

En conséquence, la mémoire est une fonction éminemment intellectuelle qui non seulement dote l'esprit de l'enfant de connaissances nouvelles mais encore fortifie son jugement et son raisonnement.

Le savoir appris par cœur n'est lui-même pas toujours à dédaigner. Indispensable à l'apprentissage des mécanismes scolaires, il est utile aussi à l'acquisition des grands principes de la connaissance. Qu'il s'agisse de définitions mathématiques, de lois naturelles ou d'impératifs moraux, les formules condensées, où chaque mot est minutieusement pesé, forment l'esprit à l'art de se souvenir des notions logiques et essentielles et à l'art d'oublier les éléments imprécis et négligeables.

Enfin, dans l'apprentissage d'une langue (de la langue maternelle notamment), on ne peut nier la nécessité de faire périodiquement apprendre par cœur des fragments en prose ou en vers tirés de l'œuvre de grands écrivains.

Il est une règle psychologique qui devrait s'imposer à tout éducateur : la mémoire ne vaut que selon l'usage qu'on en fait ; certes elle n'est qu'un moyen et non une fin, mais un moyen merveilleux, un levier unique qu'il serait sot et dangereux d'ignorer ou de sous-estimer.

V. Giddey.

CONGÉS ABUSIFS ET CONGÉS JUSTIFIÉS

(Nouvelle Revue de Lausanne)

Au temps très lointain où je dirigeais une classe primaire à la campagne, le règlement scolaire d'alors autorisait le maître à accorder à chaque élève un congé d'une demi-journée par semaine. Certains parents, très portés à user et à abuser de cette faculté du maître, en avaient conclu que ce congé hebdomadaire était un dû dont ils pouvaient se prévaloir. Pour obvier à cette déformation du texte officiel, je m'étais fait une règle de limiter à un congé par trimestre l'usage de ce droit en ce qui me concernait, et à renvoyer parents et élèves au président de la Commission scolaire pour leurs demandes supplémentaires. Cette sévérité, probablement excessive au moment des gros travaux, me valut quelques ennuis sur lesquels il est inutile d'insister ici : c'est si loin dans le passé !

Ce souvenir m'est revenu à l'esprit en entendant, à la réunion de la Société des maîtres secondaires vaudois du 19 septembre, le directeur de l'École supérieure des jeunes filles de Lausanne se plaindre des nom-

breuses demandes de congé qui lui étaient adressées pour le lundi de Pentecôte, demandes que, disait-il, il était *obligé* de refuser. Elles étaient le fait de parents qui, ayant eux-mêmes congé ce jour-là, en profitaient pour s'absenter avec leur famille. Le refus du congé sollicité était pénible tout autant pour les intéressés que pour le directeur, dont je comprends l'état d'esprit pour l'avoir partagé autrefois. Je dis bien « autrefois », car l'âge et l'expérience de la vie rendent indulgent ! On a eu soi-même des enfants, on a même des petits-enfants, et l'on a appris à considérer avec sympathie le point de vue de la famille quand il entre en conflit avec celui de l'école tel que nous, maîtres et directeurs, le comprenons parfois.

J'ai eu récemment connaissance d'un tel conflit qui a pris des proportions anormales parce qu'un directeur refusait de souscrire au point de vue, pourtant largement justifié, de la famille. Il y avait dans celle-ci un mariage auquel étaient conviés parents et enfants de la parenté immédiate, dispersée dans un rayon de plus de 40 kilomètres. Cela justifiait, semble-t-il, un congé d'une journée. La chose ne fit aucune difficulté pour deux des trois enfants, élèves d'école primaire, mais pour l'aînée de 12 ans, élève de l'un de nos petits collèges communaux, le directeur, maître de l'établissement, refusa le congé du matin parce que la bénédiction nuptiale, dont il avait jugé bon de s'informer, avait lieu l'après-midi. Ce refus mettait la mère de famille dans une situation impossible : il fallait ou bien renoncer à se rendre à longue distance à une réunion de famille dont chacun se réjouissait, et qui exigeait divers préparatifs, ou bien en priver la pauvre élève secondaire, d'ailleurs intelligente et studieuse, en la confiant à des amis pour la journée. Les parents ne purent s'y résoudre, d'autant plus que le père était obligé par ses devoirs professionnels à être en Suisse allemande le jour précédant la cérémonie. Ils passèrent outre au refus du congé.

Et c'est ici que commence le drame : admonestation de l'enfant devant sa classe à son retour, entretien avec les parents au bureau du directeur ; ils sont informés que l'enfant devra subir une peine d'arrêts pour absence injustifiée. Le père déclare alors au directeur qu'en pareil cas il protesterait auprès du Département, car l'enfant n'a fait qu'obéir à ses parents. Le directeur avait parlé de renvoi de l'élève du collège ; il retire cette menace par lettre, mais comme il a compris qu'il y aurait protestation à l'autorité supérieure, il en attend les effets avant de frapper, alors que tout naturellement, le père attend que la punition ait été infligée pour protester. Entre temps, la fillette subit diverses brimades : elle entend maintes allusions blessantes au cours des leçons ; son cas est étalé au grand jour devant ses camarades, voire devant le collège entier, comme si elle était coupable d'on ne sait quel délit. Enfin le directeur inflige les arrêts, que l'enfant subit un mois après l'absence d'une demi-journée qui y a donné lieu ; mais sa mère ayant refusé de signer l'avis qui lui en a été adressé, la fillette est admonestée de nouveau devant une classe qui n'est pas la sienne, pour ce fait dont elle n'est pas responsable : il faut bien faire un exemple, n'est-ce pas ?

Quelle suite comporte ou comportera un cas si lamentablement stupide ? Je l'ignore ; aussi bien n'est-ce pas à cause de la conclusion qu'il pourra recevoir que je l'ai rapporté. De quoi s'agissait-il en effet ? d'un conflit entre parents et directeur. L'enfant qui en était la cause involontaire devait rester en dehors du débat. Elle doit obéissance à ses parents. Elle est au collège pour son instruction et son éducation. Quelle notion de ce second point, qu'on s'accorde à reconnaître comme essentiel, un directeur aussi peu compréhensif peut-il bien posséder ? Ignore-t-il que la bonté en est l'élément majeur ?

Si l'école refuse aux parents et aux élèves la confiance indispensable, sa collaboration avec la famille est bien compromise. Dans le cas rapporté ci-dessus, la confiance aux parents s'imposait (père licencié et docteur en sciences économiques, et porteur du certificat d'aptitudes à l'enseignement secondaire ; mère docteur en médecine). C'est l'occasion que choisit notre directeur pour s'immiscer, avec une absence totale de tact, dans la vie intime d'une famille. Il ne s'agit pas de permettre une tolérance qui désorganiserait l'école ; il s'agissait ici de faire confiance aux parents dans un cas où ils devaient être laissés juges du comportement de leur enfant. Les trois heures d'absence en cause dans cette affaire sont peu de chose en regard du tort moral infligé à une fillette pleine de bonne volonté, et qui était parfaitement capable de regagner par elle-même le temps perdu pour l'étude, s'il y en avait ; à elle aussi on pouvait faire confiance. Si confiance et bonté sont absents dans les relations entre maîtres et élèves, que vaut la prétention de l'éducation de l'esprit et du cœur qu'affirme l'école ?

Cette considération nous justifie d'avoir relaté dans l'« Educateur » un fait qui, envisagé sous cet angle, prend une signification générale.

Ernest Briod.

BIBLIOGRAPHIE

Par le Déroit de Bering, par Gontran de Poncions, Librairie Stock, édit.

Un de ces livres à la fois documentaires et d'aventures qui fait vivre des hommes dans des régions hostiles et dans des circonstances presque sans cesse inquiétantes ou dramatiques.

De fortes pages pourraient en être extraites et lues en classe pour illustrer quelque leçon de géographie. L'atmosphère de simple héroïsme qui les pénètre tient les élèves en haleine en leur permettant de participer à une aventure vraie. La vie du bord, les escales, la pêche à la baleine, le dépeçage du cétacé offrent de suffisantes occasions de faire rebondir l'intérêt, d'autant plus que le style direct et ferme donne aux actions un relief toujours saisissant.

Gruyère, par Henri Naef, collection les « Trésors de mon pays », éditions du Griffon, Neuchâtel.

Le fascicule porte en sous-titre : Un comté, une province ; c'est dire qu'après une présentation géographique, combien vivante d'ailleurs, l'auteur s'en tient surtout à l'histoire de cette contrée, histoire pittoresque, anecdotique, tout émaillée de mots du crû, mais aussi

sérieusement documentée. Et l'on devine ce que peuvent être les 48 photos qui se proposent de montrer et de résumer ce pays : châteaux, églises, chapelles, armaillis, troupeaux et paysages harmonieux, sans oublier le Moléson, les lacs d'Ogo et de Montsalvan. Un fascicule à ne pas négliger !

NOTRE ENQUÊTE SUR LES DEVOIRS A DOMICILE

Un très chaleureux merci aux collègues qui ont déjà répondu au questionnaire paru dans l'« Educateur » du 7 novembre. Nous serions heureux de recevoir de très nombreuses réponses qui nous permettraient de préciser l'attitude générale du corps enseignant romand à l'égard du travail à domicile. Même de brèves réponses nous seront utiles.

A. Chz.

L'histoire universelle en tableaux synoptiques, de la préhistoire à 1950, par Jean Apothéloz.

Chaque courrier nous apporte plusieurs dizaines de souscriptions à cet ouvrage dont la publication s'annonce comme un succès qui ira grandissant dès la parution.

On ne s'en étonne pas quand on sait que jusqu'ici personne n'avait su allier tant de clarté et de facilité à une matière si abondante. Personne mieux que Jean Apothéloz, peintre paysagiste, compositeur et professeur ne pouvait mener à chef une telle entreprise.

Nous avisons les membres de la Guilde en particulier que l'ouvrage ne leur sera envoyé qu'à la condition qu'ils y aient souscrit. N'hésitez pas à le faire le plus tôt possible, car le prix en librairie sera beaucoup plus élevé. Utilisez le Bulletin ci-dessous et le volume vous sera adressé au début de décembre.

A. Chz.

Bulletin de souscription

Le soussigné déclare souscrire exemplaires de **L'HISTOIRE UNIVERSELLE EN TABLEAUX SYNOPTIQUES** par Jean Apothéloz au prix de Fr. 10.50 l'exemplaire. Je paierai à réception de l'envoi — au compte de chèque postal II. 1978.

Signature et adresse :

.....

Bulletin à adresser, avant le 31 décembre 1953, à Maurice Clavel, Montreux, Avenue des Alpes 28.

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**



LA NOUVELLE POLICE

de PATRIA-VIE comprend

- ★ le paiement du capital assuré à l'échéance ou au décès,
- ★ la libération du paiement des primes en cas d'invalidité,
- ★ le versement d'indemnités journalières de maladie en cas d'incapacité de travail (maladie, accident),
- ★ les examens médicaux périodiques gratuits,
- ★ la participation aux frais d'opérations d'importance vitale.

Agences générales :

Fribourg : Michel Clément, Fribourg ; Jura bernois : G. Bailly, Bienne ; Neuchâtel : A. Vauthier, Neuchâtel ; Vaud : O. Aellig, Lausanne ; Valais : R. Lötscher, Sion.

MISE AU CONCOURS LA CHAUX-DE-FONDS

Poste de directeur des Colonies de vacances de Malvilliers (Val-de-Ruz)

Entrée en fonction : avril 1954.

Traitement légal (initial, hautes-paies et allocations de ménage et pour enfants).

Logement et entretien en plus.

La préférence sera donnée à **un instituteur marié.**

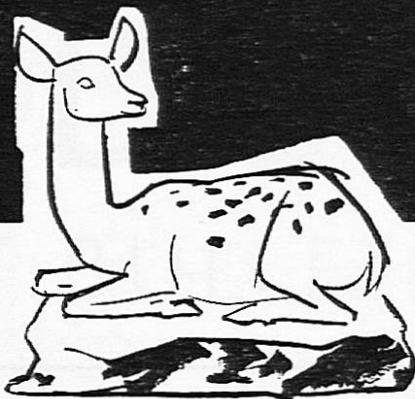
Les candidats sont priés de s'inscrire, **jusqu'au 30 novembre 1953**, à la **Direction des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds, rue Numa-Droz 28**, qui fournira tous les renseignements complémentaires.

Ils voudront bien également aviser le **Département de l'instruction publique, Neuchâtel**, de leur inscription.

Direction des Ecoles primaires de la ville de La Chaux-de-Fonds

Le modelage

est un événement!



Le modelage fait de l'enseignement un plaisir pour le maître et l'élève. Comme l'enfant s'intéresse à tout ce qui rampe et ce qui vole lorsqu'il peut le reproduire de ses propres mains! La nécessité d'apprendre fait alors place à la volonté d'apprendre. Essayez donc vous aussi d'adopter le modelage!

Demandez des échantillons gratuits de l'argile à modeler Bodmer No 33.

Instructions pour le modelage contre envoi de 90 ct. en timbres-poste.

Brochure de A. Schneider, instituteur à St-Gall, exposant les bases du modelage, Fr. 1.40.

E. BODMER & Cie

Fabrique d'argile à modeler - Zurich

Uetlibergstrasse 140

Téléphone (051) 33 06 55

Vos imprimés

seront
exécutés
avec goût
par l'

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Doublez

l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries Morat Lyonnaise Réunies S.A.

PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85



LAUSANNE

Au centre
de la ville

Un endroit
sympathique

Stamm SPV
et APEL

Salles
pour banquets
et sociétés

G. Esenwein

